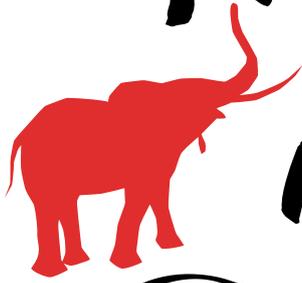


Mesnil ! infos !



Informations municipales
Juillet & Août 2025

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,
Chères Mesniloises, Chers Mesnilois,

Alors que l'été s'installe, je souhaite à chacune et chacun d'entre vous de pouvoir profiter pleinement de cette période estivale. Que ce soit ici au Mesnil-Amelot ou ailleurs, je vous souhaite de belles vacances, reposantes et ressourçantes.

À celles et ceux qui auront la chance de partir, profitez de chaque instant.

Pensez à vous inscrire au dispositif « Opération Tranquillité Absence » (OTA) qui propose une surveillance de votre domicile en cas d'absence prolongée. Ce service gratuit vous permet de partir en vacances ou en week-end plus sereinement. Cette action a pour but de dissuader d'éventuels cambrioleurs par des rondes régulières de la police intercommunale, à des heures variées, aux abords de votre domicile pendant vos absences.

Afin de pouvoir bénéficier de ce service, un formulaire indiquant vos dates de départ et de retour est à votre disposition en mairie ou au poste de police municipale.

Et pour ceux qui resteront parmi nous, sachez que la commune continuera à vivre, avec des animations dans le cadre de l'ALSH et de LA MAISON DES JEUNES, une attention particulière portée à votre quotidien, et une équipe municipale toujours mobilisée.

En effet, même en effectif réduit, les services municipaux resteront à l'écoute et répondront aux demandes qui leur seront adressées. Votre bien-être reste notre priorité, même en cette période estivale.

Je vous souhaite un très bel été, ensoleillé et serein.
À bientôt,

À noter dans vos agendas

Juil.



Dimanche 13 juillet
Fête Nationale

Parc de la salle Maurice
Droy - dès 19h

Détail du programme au
dos

.....

FERMETURES ESTIVALES

Bureau de Poste
Communal
Fermé du 28 juillet
au 18 août inclus

Boulangerie La Mie.Niloise
Fermée du 2 au 31 août inclus.
Alimentation Mesnil fera dépôt de pain
durant cette période.

L'Age Tendre Mesnilois
Comme chaque année, le club sera fermé
en juillet et en août. Reprise le 5 septembre.

Service de courses pour les +65 ans
Ce service ne sera pas disponible du 4 juillet au
1^{er} septembre. Reprise le mardi 2 septembre.

Calendrier du Sigidurs

Déchets végétaux
11 et 25 juillet
8 et 22 août

.....
Les encombrants
19 août

Déposez vos encombrants
la veille au soir, sur le
trottoir, sans gêner le
passage des piétons



Alain AUBRY

Maire du Mesnil-Amelot
1^{er} Vice-Président de la CARPF

Fidèlement,



Événements

La Fête Nationale !

La municipalité du Mesnil-Amelot et le comité des fêtes vous donnent rendez-vous le **dimanche 13 juillet dès 19h** pour célébrer la **Fête Nationale** dans une ambiance festive et conviviale !
Au programme :

- **Barbecue géant dès 19h**
- **Concert "Goldman Mania" à 21h30 – un hommage vibrant aux plus grands titres de Jean-Jacques Goldman**
- **Feu d'artifice vers 23h**
- **Soirée DJ jusqu'au bout de la nuit**

Venez nombreux en famille ou entre amis pour partager ce moment de fête sur le **parc de la salle Maurice Droy** situé au **13, rue du Stade Sauvanet**.



Recensement

Tous les citoyens français âgés de **16 à 25 ans** doivent **obligatoirement** effectuer leur **recensement citoyen**. Il doit être fait dans les **3 mois** qui suivent le **16^{ème} anniversaire**.

Le recensement citoyen est obligatoire. Il permet d'obtenir une attestation de recensement, d'être convoqué à la Journée défense et citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement à 18 ans sur les listes électorales.

L'attestation de recensement permet de s'inscrire à un examen ou un concours administratif en France avant l'âge de 18 ans.

Vous pouvez faire ce recensement à la mairie ou en ligne. Il faudra dans les 2 cas fournir les documents suivants :

- carte nationale d'identité ou passeport valide ;
- livret de famille à jour ;
- justificatif de domicile (pour une inscription en mairie uniquement).



Interdiction de fumer

Dès le **1er juillet** la liste des lieux concernés par l'interdiction de fumer s'agrandit. Alors que 90 % des fumeurs commencent avant 18 ans, de nouvelles interdictions de fumer, visant explicitement les lieux de sociabilité quotidienne des jeunes, vont entrer en vigueur dès le 1er juillet 2025.

Les nouveaux lieux concernés par l'interdiction de fumer sont :

- **les parcs et jardins publics,**
- **les plages bordant des eaux de baignade,**
- **les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,**
- **les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,**
- **les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.**

L'objectif est de contribuer à dénormaliser le tabac et limiter son attractivité.

Au 39 89, des tabacologues vous accompagnent dans votre arrêt du tabac. C'est un service gratuit.



Promenade d'été

Profitez de l'été pour (re)découvrir le parc de la mairie et ses nouveaux panneaux ludiques.

Un moment de partage en famille pour en apprendre plus sur la biodiversité. Les parcs seront prochainement dotés de fontaine à eau éco-responsable.

Profitez également du vidéo mapping projeté sur les façades de la mairie et de l'église avec les scénaris liés au Japon jusqu'au premier week-end de juillet.

A partir du 11 juillet, dès la tombée de la nuit, les futurs scénaris laisseront place à l'imaginaire de Jules Verne sur l'église et à la découverte des fonds marins sur la mairie.

En cas d'urgence

Commissariat de Villeparisis: 01 60 21 36 50

Police municipale: 01 34 31 31 21,
police@roissypaysdefrance.fr

SAMU: 15

Pompiers: 18 (112 depuis un portable)

Emplacements défibrillateurs:

- accueil de la mairie
- groupe scolaire St Exupéry
- accueil de loisirs les Moussaillons
- gymnase,
- salle polyvalente Maurice Droy
- vestiaire foot

Pharmacie de garde: téléphonez au commissariat de Villeparisis au 01 60 21 36 50

SOS médecins: 0825 56 77 00

Centre municipal de santé: 01 85 76 79 21

Infirmières du Mesnil-Amelot: 07 88 46 44 67

Cabinet ostéopathe: 01 60 35 57 24

Don du sang: www.dondusang.net

Urgences eau: 0 969 368 624

Urgences sécurité gaz: 0 800 47 33 33

Urgences enedis: 09 72 67 50 77

Collecte déchets ménagers (Sigidurs):
0 800 735 736

Permanence France Victimes 77:

sur rendez-vous au 01 60 03 51 18

Agence postale communale: 01 64 44 19 56